



DELIBERATION N° 2026-014

OBJET : Administratif : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le **8 juin 2026 à 17h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations de Chambon-sur-Lac, sous la Présidence de M. Pascal MICHAUD, Président de l'Office de Tourisme.

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **14** – Pouvoirs : **4** - Votants : **18**

Présents : Jean-François CASSIER, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Patrice DABERT, Frédéric ECHAVIDRE, Bertrand GOIMARD, François GORY, Emmanuel LABASSE, Jocelyne MANSANA, Pascal MICHAUD, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Serge TEILLOT, Séverine THOMAS-GARDET.

Excusés : Dominique ALAMARGOT (pouvoir Stéphane CREGUT), Christophe BOIVIN (pouvoir Pascal MICHAUD), Damien DESSERRE (pouvoir Patrick SEBY), Olivier FOUROT (pouvoir Jean-François CASSIER), Lionel GAY, Pascal VIVIEN.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu l'article L.2121-8 du C.G.C.T,

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le projet de règlement intérieur qui a été préalablement transmis à chacun des membres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration annexé à la présente.

Pour : 18 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Pascal MICHAUD

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 11/06/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.